



Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Membres votants : 24

Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSANT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-21 :

Construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville Choix de l'entreprise

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre à 17 heures pour choisir l'entreprise attributaire des travaux pour la reconstruction de l'usine d'eau potable de Bourdainville.

L'analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre VERDI Ingénierie, propose de retenir l'entreprise SAUR comme étant la mieux disante. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre la proposition du maître d'œuvre et a retenu l'offre de SAUR après négociation pour un montant de 4 559 959 € HT, avec la filière de décarbonatation à 317 268 € HT inclus.

Monsieur le Président propose donc au Comité Syndical de suivre le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise SAUR pour la réalisation des travaux.

Ayant entendu cet exposé le Comité Syndical :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise SAUR pour un montant de 4 559 959 € HT ;
- **DECIDE** de choisir la filière de la décarbonatation pour un montant de 317 268 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et toutes les pièces pour mener à bien l'exécution du marché du début à la fin ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte notarié pour un éventuel achat de terrain ou pour le passage de canalisations en terrain privé ;
- **DECIDE** de contracter un emprunt pour financer l'investissement.

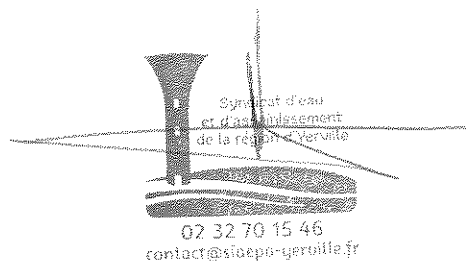
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 15.12.2021
Publié le 15.12.2021
Notifié le 15.12.2021





PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

BORDEREAU DE DEPOT DES DOCUMENTS

VALANT ACCUSE DE RECEPTION

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

COLLECTIVITE

SMAEPA DE LA REGION D'YERVILLE
33B Rue Jacques Ferny
76760 YERVILLE
Tel : 02.32.70.15.46

DATE D'ENVOI

Le 15/12/2021

Désignation des pièces : Objet	Référence de l'acte	Observation éventuelle de pré-contrôle de légalité
Construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville : Choix de l'entreprise	2021-21	

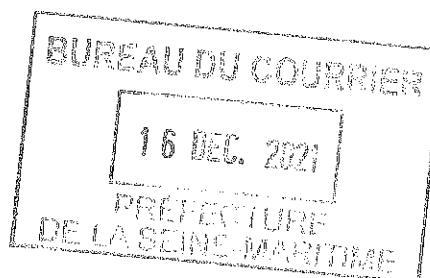
CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE



Le Président,

02 32 70 15 46 Alain PETIT
contact@smaepa-yerville.fr

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE





Syndicat d'eau
et d'assainissement
de la région d'Yerville

Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-22 :

Avenant de maîtrise d'œuvre VERDI pour la construction de l'usine d'eau potable de Bourdainville

Monsieur le Président informe l'assemblée de la proposition d'avenant du maître d'œuvre VERDI d'un montant de 24 073 € pour les travaux de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville.

Le montant des travaux de l'usine d'eau potable est basé sur la rémunération de la maîtrise d'œuvre qui a été évalué à 3 100 000 €HT. Or, les travaux ayant été attribués pour un montant de 4 559 959 €HT, et conformément au CCAP du marché, la rémunération proposée évolue donc de 51 075€ HT à 75 148 € HT sans modification du taux de rémunération soit un avenant proposé de 24 073€.

L'augmentation du taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est donc de 21.6% du contrat global. Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de valider cet avenant de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le montant de l'avenant de 24 073 € pour la maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

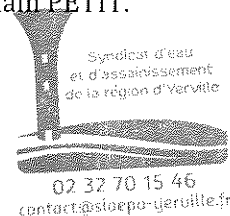
Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,

Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021
Publié le 20.12.2021
Notifié le 20.12.2021





Syndicat d'eau
et d'assainissement
de la région d'Yerville

Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEU** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSANT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-23 :

Diagnostics agricoles et études de stratégie foncières

Monsieur le Président explique qu'en parallèle des actions réalisées dans le cadre de l'animation des Bassins d'Alimentation de Captage, il nous fait réaliser une étude complémentaire à 2 volets :

- Les diagnostics agricoles et non agricoles : cette étude permet de faire un état des lieux représentatif du territoire du BAC sur toutes les activités (agricoles, industrielles, collectifs...) afin d'élaborer un plan d'actions de préservation de la ressource en eau.
- Les études de stratégie foncière : cette étude permettra d'identifier les possibilités d'évolution ou pérennisation de l'usage des sols ou de la propriété.

Monsieur le Président précise que cette étude financée à 80 % par l'Agence de l'Eau, que la consultation en cours avec l'assistance du SIDESA, et que la remise des offres est prévue pour le 17 janvier 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la signature du marché avec le bureau d'étude le mieux disant pour cette consultation
- **SOLLICITE** la participation financière de cette étude auprès de l'Agence de l'Eau

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021
Publié le 20.12.2021
Notifié le 20.12.2021





Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION - SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSANT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-24 :

Schéma Directeur d'eau potable et compteurs de sectorisation

Monsieur le Président explique que le schéma directeur d'eau potable permet de :

- Diagnostiquer et mieux connaître le réseau d'eau potable du Syndicat ; - D'identifier les points faibles du réseau ;
- De disposer d'un outil de programmation de travaux optimisé selon les besoins les plus importants identifiés ;
- De localiser plus facilement les secteurs fuyards en mettant en place des compteurs de sectorisation.

Cette étude, d'un montant de 60 000 € est financée par l'Agence de l'Eau et le Département à 80 %. Elle est en outre de plus en plus demandée par les financeurs dans les différents dossiers de demande de subvention.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la consultation d'un bureau d'étude pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable ;
- **AUTORISE** la signature des documents pour mener les opérations à bien du début à la fin ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,

Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021
Publié le 20.12.2021
Notifié le 20.12.2021





Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEU** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-25 :

Maîtrise d'œuvre et travaux pour la reconstruction de la station d'épuration de CIDEVILLE ou pour le transfert des eaux usées

Monsieur le Président explique que la station d'épuration de Cideville souffre de multiples dysfonctionnements :

- Elle ne fonctionne que sur un bassin sur 3 ;
- Elle a un impact sur la qualité des eaux du captage de Limésy

Une réflexion est en cours pour statuer sur le devenir des eaux usées de la commune. Deux solutions sont sur la table :

- La reconstruction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Cideville ;
- Le transfert des eaux usées de Cideville vers la commune de Limésy.

Une consultation pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre pour les travaux a été réalisée. 5 bureaux d'études ont proposé leur offre et Monsieur le Président propose de retenir le bureau d'étude SOGETI pour un montant de 40 000 € HT qui a été noté le mieux disant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le choix du bureau d'étude SOGETI ;
- **APPROUVE** la consultation pour les futurs travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'entreprise de travaux la mieux disante et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener l'opération à bien du début à la fin ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'ensemble des études et des travaux nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,

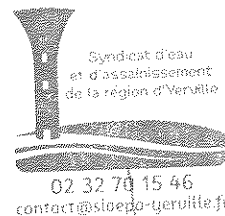
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021

Publié le 20.12.2021

Notifié le 20.12.2021





PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
BORDEREAU DE DEPOT DES DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE

SMAEPA DE LA REGION D'YERVILLE
33B Rue Jacques Ferny
76760 YERVILLE
Tel : 02.32.70.15.46

DATE D'ENVOI

Le 20/12/2021

Désignation des pièces : Objet	Référence de l'acte	Observation éventuelle de pré-contrôle de légalité
Avenant de maîtrise d'oeuvre VERDI	2021-22	
Diagnostics agricoles et études de stratégie foncière	2021-23	
Schéma directeur d'eau potable et compteurs de sectorisation	2021-24	
MOE et travaux STEP de Cideville	2021-25	
Convention financière avec la CCCA	2021-26	
Convention Mr LASNON	2021-27	
Convention Acte(s) avec la Préfecture	2021-28	
Modification des horaires de Katia CAHAGNE	2021-29	
Présentation des RPQS année 2020	2021-30	
Contrat d'assurance groupe statutaire CDG	2021-31	

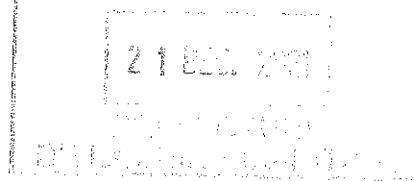
CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE



Le Président,

02 32 70 15 46 **Alain PETIT**
contact@smaepa-yerville.fr

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE





Syndicat d'eau
et d'assainissement
de la région d'Yerville

Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Membres votants : 24

Pouvoirs : 0

Date de la convocation :

30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRINETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-26 :

Convention Financière avec la Communauté de Commune Caux Austreberthe

Monsieur le Président explique que le principe du transfert des eaux usées du Saussay vers la commune d'Emanville a été validé par la Communauté de Communes Caux Austreberthe.

Au titre du traitement des eaux usées du Saussay à la station d'épuration de Villers-Ecalles, nous devons indemniser la Communauté de Communes Caux Austreberthe gestionnaire de cette station d'épuration par une convention financière.

Ainsi la CCCA a proposé une convention financière qui a été estimée, en première approche, et selon le volume des eaux usées transférées à : 3500 € à 4000 € /an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à négocier la convention financière avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe au mieux selon les intérêts du Syndicat.
- **APPROUVE** la signature de la convention financière avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

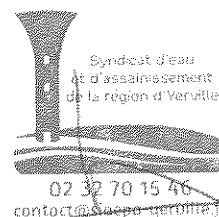
Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021

Publié le 20.12.2021

Notifié le 20.12.2021





Syndicat d'eau
et d'assainissement
de la région d'Yerville

Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-27 :

Convention avec Monsieur LASNON

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre à 17 heures pour choisir l'entreprise attributaire des travaux pour la reconstruction de l'usine d'eau potable de Bourdainville.

Monsieur le Président explique que Mr LASNON est l'exploitant du terrain de la nouvelle station d'épuration d'Ouville l'Abbaye et qu'il était convenu en 2019 qu'il récupère le terrain des anciennes lagunes du Syndicat après leur dépollution et leur remise en état.

Or, du fait que les boues résiduelles des lagunes d'Ouville l'Abbaye soient des boues « COVID », le Syndicat ne pourra épandre les boues seulement à partir du 5 octobre 2022.

Il est donc admis que la mise à disposition du terrain des anciennes lagunes d'Ouville l'Abbaye à Mr Guillaume LASNON ne se fera que début 2023.

Monsieur LASNON ne souhaitant pas attendre que le terrain soit mise à sa disposition aussi tardivement, Monsieur le Président explique qu'il a pu négocier avec Mr LASNON la somme de 3 400 € correspondant à 2 années d'indemnisation de perte de récolte jusqu'au 31 décembre 2022. A l'issue de cette date il n'y aura plus d'indemnisation.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la signature des termes de cet accord et à payer à Mr LASNON la somme négociée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

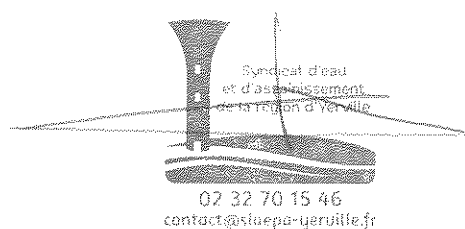
Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021

Publié le 20.12.2021

Notifié le 20.12.2021





Syndicat d'eau
et d'assainissement
de la région d'Yerville

Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Membres votants : 24

Pouvoirs : 0

Date de la convocation :

30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-28 :

Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein du SMAEPA de la Région d'Yerville

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre à 17 heures pour choisir l'entreprise attributaire des travaux pour la reconstruction de l'usine d'eau potable de Bourdainville.

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que le SMAEPA de la Région d'Yerville souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société ADULLACT a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- **DONNE** son accord pour qu'Alain PETIT signe le contrat d'adhésion aux services de d'ADDULACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **DONNE** son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- **DONNE** son accord pour qu'Alain PETIT signe le contrat de souscription entre le SMAEPA de Yerville et COSOLUCE

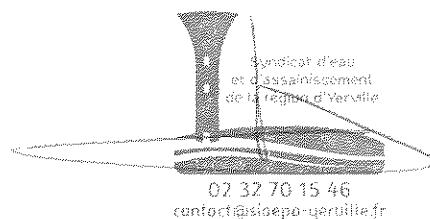
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 16 décembre 2021.

Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021
Publié le 20.12.2021
Notifié le 20.12.2021





PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
BORDEREAU DE DEPOT DES DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE

SMAEPA DE LA REGION D'YERVILLE
33B Rue Jacques Ferny
76760 YERVILLE
Tel : 02.32.70.15.46

DATE D'ENVOI

Le 20/12/2021

Désignation des pièces : Objet	Référence de l'acte	Observation éventuelle de pré-contrôle de légalité
Avenant de maîtrise d'oeuvre VERDI	2021-22	
Diagnostics agricoles et études de stratégie foncière	2021-23	
Schéma directeur d'eau potable et compteurs de sectorisation	2021-24	
MOE et travaux STEP de Cideville	2021-25	
Convention financière avec la CCCA	2021-26	
Convention Mr LASNON	2021-27	
Convention Acte(s) avec la Préfecture	2021-28	
Modification des horaires de Katia CAHAGNE	2021-29	
Présentation des RPQS année 2020	2021-30	
Contrat d'assurance groupe statutaire CDG	2021-31	

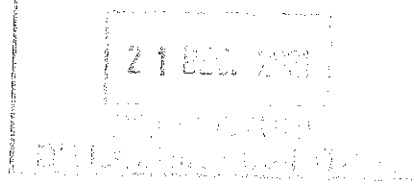
CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE



Le Président,

02 32 70 15 46 **Alain PETIT**
contact@smaepa-yerville.fr

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE





Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSANT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-29 :

Modification des horaires de travail de Katia CAHAGNE

Monsieur le Président explique qu'afin de correspondre avec les heures de travail de la mairie de Lindebeuf dans lequel Katia CAHAGNE a été recrutée, il a été convenu de rajouter 2 heures de travail par semaine dans son contrat pour le Syndicat à partir du 1er janvier 2022.

Ainsi son contrat passera de 17,5 à 19,5 heures par semaine
Les horaires sont les suivants : les mardi et mercredi 9h 12h15 et 13h30 18h et le vendredi matin 8h30 – 12h.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** l'augmentation du volume horaire du contrat de Katia CAHAGNE à 19,5h/semaine.
- **AUTORISE** Mr le Président à signer le nouveau contrat de travail.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021
Publié le 20.12.2021
Notifié le 20.12.2021





Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Membres votants : 24

Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-30 :

Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) en Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif sur l'année 2020

Samuel GENDRIN présente les principales données de l'année extrait des RPQS en Eau, Assainissement et Assainissement non collectif pour l'année 2020.

Les rapports complets ont été envoyés par mail

Après avoir écouté cet exposé, à l'unanimité, le Comité Syndical **APPROUVE** les RPQS Eau, Assainissement et Assainissement non Collectif de l'année 2020

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

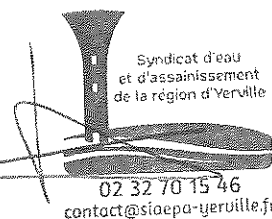
Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021

Publié le 20.12.2021

Notifié le 20.12.2021





Syndicat d'eau
et d'assainissement
de la région d'Yerville

Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION – SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 36
Membres présents : 25
Membres votants : 24
Pouvoirs : 0
Date de la convocation :
30 novembre 2011

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSANT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL

Excusé :

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

Délibération 2021-31 :

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire/Président expose :

- L'opportunité pour le Comité Syndical de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1er : le Comité Syndical adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte du SMAEPA de la Région d'Yerville des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune/établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Comité Syndical demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le Comité Syndical autorise le Président à signer les contrats en résultant.

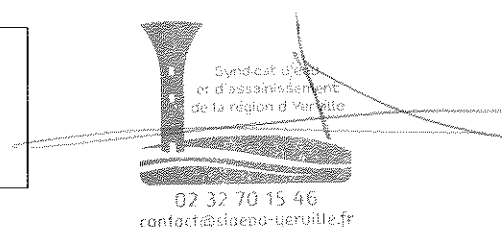
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Yerville, le 14 décembre 2021.

Le Président,
Mr Alain PETIT.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 20.12.2021
Publié le 20.12.2021
Notifié le 20.12.2021





PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
BORDEREAU DE DEPOT DES DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE

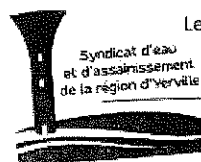
SMAEPA DE LA REGION D'YERVILLE
33B Rue Jacques Ferny
76760 YERVILLE
Tel : 02.32.70.15.46

DATE D'ENVOI

Le 20/12/2021

Désignation des pièces : Objet	Référence de l'acte	Observation éventuelle de pré-contrôle de légalité
Avenant de maîtrise d'oeuvre VERDI	2021-22	
Diagnostics agricoles et études de stratégie foncière	2021-23	
Schéma directeur d'eau potable et compteurs de sectorisation	2021-24	
MOE et travaux STEP de Cideville	2021-25	
Convention financière avec la CCCA	2021-26	
Convention Mr LASNON	2021-27	
Convention Acte(s) avec la Préfecture	2021-28	
Modification des horaires de Katia CAHAGNE	2021-29	
Présentation des RPQS année 2020	2021-30	
Contrat d'assurance groupe statutaire CDG	2021-31	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE



Le Président,

02 32 70 15 46 **Alain PETIT**
contact@smaepa-yerville.fr

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE

